



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

La situation de l'athlète de haut niveau en 2019-2020

Sommaire

Préparé pour Sport Canada, ministère du Patrimoine canadien

Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : C1111-180883/001/CY

Valeur du contrat : 69 938,98 \$

Date d'attribution des services : 13 décembre 2018

Date de livraison des services : 28 août 2020

Numéro d'enregistrement : ROP 091-18

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Patrimoine canadien à por-rop@pch.gc.ca

This report is also available in English

Canada

La situation de l'athlète de haut niveau en 2019-2020

Rapport final

Préparé pour Sport Canada, ministère du Patrimoine canadien

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : août 2020

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de Sport Canada (Patrimoine canadien). L'étude de recherche a été menée auprès de 846 athlètes de haut niveau du Canada, de 84 entraîneurs des équipes nationales et directeurs de sport haut niveau, et de 13 présidents et gestionnaires de services aux athlètes d'Instituts canadiens du sport entre mars 2019 et février 2020.

This publication is also available in English under the title: 2019-20 Status of the High Performance Athlete.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante : tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou à Patrimoine canadien à rop@pch.gc.ca.

Direction générale des Communications
Services publics et Approvisionnement Canada
Portage III Tour A
16A1-11 rue Laurier
Gatineau QC K1A 0S5

Numéro de catalogue :

CH24-50/2020F -PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) :

978-0-660-35419-4

Publications connexes (numéro d'enregistrement : ROP 130-16) :

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2020

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le présent rapport constitue la sixième étude sur les athlètes de haut niveau depuis le début des années 1990. À l’instar des études de 1992, 1997, 2004 et 2014, l’objectif principal était de recueillir de l’information auprès des divers intervenants des milieux sportifs afin de brosser le portrait actuel des caractéristiques des athlètes de haut niveau. L’étude originale de 1992 a permis de procéder à un examen exhaustif des caractéristiques sportives, sociales et économiques des athlètes, et a contribué de façon importante à l’élaboration de politiques de soutien aux athlètes de Sport Canada. Chaque rapport s’est inspiré de multiples sources de données recueillies auprès d’athlètes brevetés, d’entraîneurs et d’organismes nationaux de sport (ONS), mettant à jour les renseignements recueillis dans le cadre de recherches antérieures. L’un des principaux objectifs de la recherche est de fournir un tableau des coûts du sport et des besoins des athlètes en matière d’aide par le biais du Programme d’aide aux athlètes de Sport Canada.

Cette enquête à l’intention des athlètes de haut niveau s’appuie sur plusieurs des données recueillies lors d’études antérieures. Les domaines d’enquête précis comprennent :

- l’entraînement, la compétition et les autres activités liées au sport;
- le caractère adéquat des services de soutien offerts aux athlètes;
- les caractéristiques sociales et économiques;
- la satisfaction à l’égard du Programme d’aide aux athlètes (PAA).

B. MÉTHODOLOGIE

Ce projet s’articule autour de trois questionnaires s’adressant aux trois populations ciblées. Les méthodologies employées comprennent :

- un sondage en ligne à l’intention d’athlètes brevetés de haut niveau du PAA;
- un sondage en ligne à l’intention de présidents et de gestionnaires des services aux athlètes des sept centres canadiens multisports (CCM);
- un sondage en ligne à l’intention d’entraîneurs des équipes nationales et de directeurs de sport haut niveau.

Dans chaque cas, une méthode de recensement (c.-à-d., tentative d'inclure tous les membres de la population) a été adoptée. Puisqu'aucun échantillonnage n'a été effectué, une marge d'erreur ne peut s'appliquer aux résultats. Dans chaque sondage, des proportions importantes et représentatives de la population ont été saisies, et il est donc considéré que les résultats peuvent être projetés pour la population générale.

Sondage en ligne auprès d'athlètes de haut niveau

Le sondage à l'intention des athlètes a été conçu comme un sondage en ligne autogéré. Les 1 955 athlètes de haut niveau brevetés au moment de mener l'enquête ont été invités à y participer et nous avons tout fait pour communiquer avec le plus grand nombre possible. Plus précisément, Sport Canada a envoyé, au préalable, des communications aux athlètes, aux organismes nationaux de sport et aux centres canadiens multisports, et a communiqué avec des organismes nationaux de sport à plusieurs reprises tout au long de la période de collecte des données. Les organismes nationaux de sport et les centres canadiens multisports ont également reçu une annonce à diffuser ou publier sur leurs plate-formes de médias sociaux. Pour inciter la participation, les Associés de recherche EKOS, qui ont mené l'étude dans le cadre d'un contrat octroyé par Patrimoine Canada, ont également offert un prix de participation en argent dans le cadre d'un tirage. Des rappels supplémentaires par courriel ont été envoyés durant plusieurs mois, alors que plus de 1 000 athlètes qui n'avaient pas répondu à l'invitation ont reçu deux appels téléphoniques de rappel (en juillet 2019 et en février 2020) avant la fin de la collecte de données. Le sondage a été mené entre mars 2019 et la fin de février 2020, et a permis de réaliser 846 entretiens. Le taux de réponse global au sondage, à l'extérieur du bassin d'athlètes pour lequel des coordonnées valides et complètes étaient disponibles, est de 44 %, ce qui est inférieur au taux de 51 % obtenu en 2014, mais semblable au taux de 46 % de 2009.

Au cours des douze mois, sept rappels par courriel ont été envoyés aux athlètes qui ne répondaient pas à l'invitation.

Le questionnaire du sondage s'inspirait du questionnaire précédent (2014), bien que certaines modifications aient été apportées pour en réduire la durée globale. Le questionnaire portait sur les domaines d'étude déjà cités et comprenait certaines des questions posées dans les sondages de 1992, 1997, 2004 et 2009 sur les athlètes de haut niveau afin d'assurer un suivi des changements de situation et d'expérience. Avant le début de l'étude, le questionnaire a été mis à l'essai auprès de 15 athlètes en français et en anglais, et des modifications ont été apportées au libellé, à la programmation et au vocabulaire, suivant les besoins. La durée moyenne du sondage était de 25 minutes.

Sur la base d'un examen de l'ensemble des dossiers (1 955 athlètes brevetés au mois de février 2019), un barème de pondération a été appliqué pour accroître la représentativité de l'échantillon final de 846 athlètes selon le type de sport (individuel ou d'équipe), le niveau de brevet et le genre.

Sondage en ligne à l'intention d'entraîneurs des équipes nationales et de directeurs de sport haut niveau

Le deuxième volet de l'étude comprenait un sondage en ligne auprès de 84 entraîneurs des équipes nationales et de directeurs de sport haut niveau (sur les 143 personnes invitées à participer à partir d'une liste fournie par Sport Canada). En moyenne, il fallait 25 minutes pour y répondre. Les données du sondage ont été recueillies au cours de la même période de collecte que celle des présidents et des gestionnaires de services de CCM, et des athlètes. Tous les répondants ont reçu une invitation par courriel et plusieurs rappels. Tous les gens qui ne répondaient pas à l'invitation faisaient également l'objet d'un appel téléphonique au cours du mois précédant la clôture du sondage. La collecte de données globale du sondage a eu lieu entre mars 2019 et la fin de février 2020. Le taux de réponse au sondage a été de 59 %.

Sondage à l'intention de présidents et de gestionnaires des services des CCM

La troisième activité de collecte de données était un court sondage mené en ligne auprès des sept présidents et de 11 gestionnaires des services aux athlètes des quatre Instituts canadiens du sport (ICS) (Québec, Ontario, Calgary et Pacifique) et de trois CCM (Atlantique, Manitoba et Saskatchewan). Toutes les coordonnées des répondants potentiels (nom, organisation et numéro de téléphone) ont été fournies par Sport Canada, qui a également aidé à déterminer le personnel à sonder. Certaines des questions du questionnaire étaient qualitatives, de nature ouverte, tandis que d'autres étaient fermées. Il fallait environ 25 minutes pour répondre au questionnaire. Le sondage a été mené pendant la même période de collecte de données que celle des athlètes et des entraîneurs. Des 18 personnes invitées, 13 ont répondu (pour un taux de réponse de 72 %).

C. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Motivation et satisfaction

Selon les résultats du sondage, la plupart des athlètes sont davantage motivés par le plaisir que leur procure leur sport, par la poursuite de l'excellence et par un sentiment d'accomplissement personnel que par la reconnaissance ou les gains financiers. Le désir de gagner figure aussi parmi

les facteurs de motivation. Seuls 18 % des athlètes affirment être là pour avoir une carrière sportive professionnelle, ce qui est en harmonie avec les 13 et 15 % obtenus en 2009 et en 2014.

Comme par les années passées, les athlètes continuent d'être très satisfaits de leur carrière d'athlète de haut niveau. Presque tous les athlètes se disent contents du plaisir que leur procure leur sport, alors que neuf athlètes sur dix croient pratiquer un sport qui est sécuritaire et dans lequel il n'y a aucune violence ni aucune drogue visant à augmenter la performance. Plus de huit athlètes sur dix sont satisfaits de leur niveau de performance et croient évoluer dans un environnement exempt d'agressions. Une proportion légèrement inférieure est satisfaite du respect avec lequel les athlètes sont traités, et sont d'avis que leur environnement sportif est équitable et inclusif. La satisfaction au chapitre des encouragements prodigués est moyenne, comme en font foi les six répondants sur dix qui s'en disent satisfaits, bien que ces proportions aient considérablement augmenté par rapport à 2004 et demeurent constantes depuis 2009. Toutefois, une insatisfaction importante se fait sentir en ce qui concerne le revenu et les récompenses matérielles, alors que moins de quatre athlètes sur dix s'en disent satisfaits et une proportion plus élevée manifeste plus d'insatisfaction que de satisfaction. Cela dit, le degré de satisfaction à l'égard du revenu et des récompenses matérielles est en hausse depuis 1992, alors que seuls 16 % des athlètes étaient satisfaits.

Entraînement, plans d'entraînement et encadrement

À l'instar des résultats obtenus auprès d'athlètes dans les sondages de 2009 et de 2014, même si la plupart des athlètes (deux sur trois) possèdent un plan individuel de développement bien établi, une proportion non négligeable n'en a pas. Le plan d'un répondant sur trois qui en a un est mis au point par l'entraîneur de l'équipe nationale, tandis qu'un plan sur quatre est conçu par un entraîneur personnel. Dans près d'un cas sur dix (9 %), c'est l'athlète qui élabore son propre plan. Six athlètes sur dix se disent très satisfaits de leur participation à l'élaboration de leur plan d'entraînement et de compétition, alors qu'un peu plus de six athlètes sur dix se disent très satisfaits de leur plan en général, quoique les athlètes qui n'ont pas d'entraîneur personnel sont souvent moins satisfaits de leur plan.

Près de la moitié des athlètes ont un entraîneur principal qui est un employé à temps plein de leur organisme national de sport (ONS). Un athlète sur quatre est supervisé par un entraîneur personnel qui n'est pas un employé de leur ONS. Les athlètes passent en moyenne 19 heures par semaine avec un entraîneur sur les 34 heures qu'ils consacrent à l'entraînement. Les résultats indiquent un degré de satisfaction raisonnablement élevé à l'égard de la qualité globale de l'encadrement et de l'expertise technique dont font preuve les entraîneurs, bien que la satisfaction envers la qualité globale de l'encadrement ait diminué depuis 2009 (68 % et 67 %

respectivement en 2019 et 2014, contre 74 % en 2009). Les résultats sont légèrement plus faibles en ce qui concerne la satisfaction à l'égard du temps que les entraîneurs passent avec leurs athlètes, alors que seule un peu plus de la moitié des athlètes se disent satisfaits.

Services et aides des CCM

La plupart des athlètes (deux sur trois) estiment qu'ils sont adéquatement soutenus en ce qui a trait à l'expérience d'entraînement, à la qualité des entraînements et aux types de compétitions. Six répondants sur dix indiquent que l'accès à des installations d'entraînement de haute qualité est adéquat, une augmentation à 61 % par rapport aux 54 % de 2014. Plus de la moitié des répondants affiche un degré de satisfaction élevé par rapport à l'ampleur de l'expérience qu'ils acquièrent en matière de compétition ou aux services de sciences du sport et de médecine sportive auxquels ils ont recours. Le degré de satisfaction relatif à l'aide financière que les athlètes reçoivent est beaucoup plus bas, alors que seule une personne sur quatre trouve qu'elle est adéquate et la moitié estime qu'elle est moyennement adéquate. Cependant, les résultats sont en grande partie en harmonie avec ceux obtenus en 2014 et en 2009. Les entraîneurs fournissent généralement des réponses moins favorables que les athlètes, en particulier dans les domaines de l'accès à des installations d'entraînement de haute qualité et à l'ampleur de l'expérience qu'ils acquièrent en matière de compétition.

Comme en 2014, un peu plus de la moitié des athlètes déclare être en mesure d'accéder à tous les services de sciences du sport et de médecine sportive dont ils ont besoin à leur CCM. Les services de sciences du sport des CCM liés à l'entraînement en force et au conditionnement physique, ainsi qu'à la nutrition et à la psychologie sportive obtiennent la meilleure note auprès des athlètes et des entraîneurs interrogés. L'importance de l'analyse des aptitudes et de la technique est passée de 57 % en 2014 à 66 % en 2019. Les entraîneurs accordent une plus grande importance à chaque service, en particulier à la force et au conditionnement, de même qu'à la psychologie sportive. Quant aux services qui doivent être améliorés, comme en 2014, les réponses sont variées pour l'ensemble des services sans qu'un ou deux services ne se démarquent nettement. Beaucoup moins d'entraîneurs mentionnent la nécessité d'améliorer la psychologie sportive, comme c'était aussi le cas en 2014.

Les athlètes signalent que, parmi les services de médecine sportive offerts par les CCM, les plus appréciés sont les massages et la physiothérapie.

Portrait financier

Les athlètes brevetés déclarent un revenu annuel moyen de 28 858 dollars pour l'exercice 2018. La plus grande part de ce revenu provient d'aides fédérales ou provinciales aux athlètes. Le montant annuel moyen provenant du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada est de 13 613 dollars et celui de l'aide du gouvernement provincial de 3 689 dollars. D'autres revenus de moindre importance des athlètes proviennent d'un emploi (10 074 dollars par année), de sources associées au sport (5 218 dollars) et de prix d'excellence sportive (1 264 dollars). Seule une petite partie provient de l'organisme national de sport (864 dollars) ou d'autres sources combinés (1 143 dollars). Le revenu annuel moyen d'un athlète de haut niveau en 2018¹ est exactement le même qu'en 2013-2014 et est inférieur à celui de 2009 en dollars constants de 2019, après indexation pour tenir compte du taux d'inflation.

Les dépenses, en revanche, sont de près de 4 400 dollars par mois et ont augmenté de plus de 15 % depuis 2013-2014, et de près de 30 % depuis 2009. En particulier, le coût du logement a considérablement augmenté (plus de 35 %), tout comme les frais de subsistance et les dépenses sportives, qui ont fait un bond d'environ 15 % depuis 2013-2014. Dans l'ensemble, les athlètes dépensent plus de 600 dollars de plus par mois en 2018 qu'en 2013-2014, ce qui représente près du double de l'augmentation de 300 dollars observée entre 2009 et 2013-2014.

Cette situation de la hausse des dépenses, mais de la stabilité du revenu, fait en sorte que les athlètes doivent composer avec un déficit de 1 800 dollars par mois, ou de quelque 22 000 dollars par année. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport au déficit enregistré en 2013-2014 (15 300 dollars en dollars constants de 2019) et en 2009 (6 100 dollars en dollars constants de 2019).

En ce qui a trait à l'endettement personnel, près d'un athlète sur cinq affirme avoir contracté une dette lors de sa carrière sportive, ce qui est légèrement inférieur aux 24 % de 2009. Les dettes de cartes de crédit et les prêts à des membres de la famille sont les plus courants, suivis par des prêts d'institutions financières et par des prêts étudiants. Lorsque les montants des prêts sont additionnés, ils s'élèvent en moyenne à un peu moins de 4 300 dollars en dette remboursable par athlète, ce qui est inférieur à ce qui était déclaré en 2013-2014 (près de 8 000 dollars) et donne à penser que l'aide non remboursable fournie par les parents, les conjoints et d'autres membres de la famille a augmenté.

¹ Compte tenu de certains gros revenus dont nous ont fait part quelques répondants, de nouveaux plafonds ont été établis pour les cas particuliers de chaque source de revenus en 2013-2014. Conséquemment, ces mêmes cas particuliers ont été appliqués aux données de 2009 dans le but de comparer les résultats de la présente étude. À ce titre, les chiffres de 2009 peuvent varier par rapport à ceux cités dans le rapport de 2009.

À l'instar des études de 2014 et de 2009, trois athlètes sur quatre affirment dépendre en grande partie du PAA de Sport Canada, qui constitue leur principale source d'aide financière, suivie de loin par la famille et un PAA provincial, des sources essentielles pour un peu plus de quatre athlètes sur dix dans chaque cas.

Même si les athlètes sont endettés, l'argent n'est généralement pas un grand obstacle à l'obtention des nécessités de subsistance et de ce dont les athlètes ont besoin pour se concentrer sur leur sport et y exceller. Cela dit, quelques athlètes (environ un sur cinq) considèrent le manque d'argent comme un obstacle majeur à l'accès à des compétitions internationales et à des services de médecine sportive.

Points de vue sur l'aide du PAA

Plus de quatre athlètes sur cinq sont d'accord pour dire que le PAA leur a permis d'atteindre de plus hauts niveaux de performance athlétique. Le degré de concordance des entraîneurs est relativement semblable (86 %). Selon moins de la moitié des athlètes, le PAA les aide (ou les a aidés) à faire des études postsecondaires, alors que trois entraîneurs sur quatre ont la même croyance. Un résultat moins fort, mais relativement positif : deux athlètes sur cinq conviennent que le financement du PPA est suffisant pour subvenir à leur besoin de subsistance et d'entraînement, proportion qui augmente constamment, alors qu'il était d'un peu moins d'un répondant sur quatre en 2004. Il est intéressant de noter qu'un athlète sur quatre déclare avoir reçu l'aide financière trop tard dans sa carrière. Le degré de concordance a graduellement fléchi au fil du temps depuis les 38 % enregistré en 2004.

La plupart des athlètes (un peu moins de trois sur quatre) savent que le soutien pour les frais de scolarité et les crédits différés pour frais de scolarité peuvent s'appliquer aux formations d'entraîneur. Seuls quelque six athlètes sur dix connaissent l'existence des trois mesures de soutien supplémentaires qui ont subi des modifications dans les prestations du PAA (allocation aux athlètes paralympiques, allocation d'excellence et d'entraînement, et allocation pour enfants à charge). De plus, seul un athlète sur quatre sait que le soutien pour les frais de scolarité et les crédits différés pour frais de scolarité comprennent 5 500 dollars par cycle de brevet et un maximum à vie de 26 500 dollars.

Satisfaction envers le service à la clientèle du PAA

Les athlètes qui reçoivent une aide financière du PAA sont surtout en communication avec leur ONS bien que, de temps en temps, ils communiquent aussi avec le personnel du PAA pour obtenir

de l'information sur le programme ou pour s'informer des avantages du programme. À l'instar des résultats de 2014, au cours des douze derniers mois, environ un athlète sur trois a communiqué avec Sport Canada, principalement pour des questions d'ordre financier (droits de scolarité ou paiements), ce qui demeure supérieur aux 22 % enregistrés en 2009. Le courriel est le moyen de communication le plus utilisé (près de neuf répondants sur dix) lorsque vient le temps de communiquer avec le personnel du PAA. La satisfaction envers le service est très élevée chez les athlètes qui ont récemment communiqué avec le personnel du PAA de Sport Canada. Presque tous les athlètes (88 %) se disent satisfaits ou très satisfaits de la qualité générale du service obtenu. Dans le même ordre d'idées, neuf entraîneurs sur dix déclarent être satisfaits ou très satisfaits de la qualité générale du service offert par le personnel du PAA.

D. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement appuyés par un graphique ou par une présentation tabulaire. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, cela signifie que la différence n'est pas statistiquement significative ² par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. Les questionnaires du sondage sont présentés dans les annexes.

Les résultats pour la proportion de répondants de l'échantillon qui ont répondu « Je ne sais pas » ou qui n'ont pas fourni une réponse peuvent ne pas être indiqués dans la représentation graphique des résultats, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas appréciables (p. ex., 10 % ou moins). Aussi, il est possible que les résultats ne donnent pas 100 % en raison des arrondissements.

² Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes à une proportion de 95 pour cent.

E. VALEUR DU CONTRAT

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 69 938,98 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : C1111-180883/001/CY

Date du contrat : 13 décembre 2018

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à por-rop@pch.gc.ca.

F. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par :



Susan Galley (Vice-présidente)